

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 4 février 2025**

**Approbation d'une  
subvention de prise  
en charge de la  
distribution de cartes  
cadeaux des membres  
de l'Amicale du  
personnel**

**Convocation du : 28 janvier 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

**N° BC\_2025\_0016**

**Excusés :**

Jean-Paul BOSLAND

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Vu les impacts relatifs aux travaux de prolongement du Tramway sur les commerçants du centre-ville de la commune d'Annemasse,

Sensible aux impacts économiques pour les commerçants du centre-ville, liés aux travaux de prolongement du tramway, Annemasse Agglo tient à apporter son soutien par une prise en charge de la distribution de cartes-cadeaux aux membres de l'Amicale du personnel.

Ces cartes-cadeaux ont pour objectif de fidéliser la clientèle de proximité et de l'inciter à fréquenter et à redécouvrir les commerces du centre-ville dans un contexte tendu et difficile.

Cette prise en charge financière correspond à un geste de solidarité en direction des commerçants du centre-ville, durement impactés par les travaux du tramway.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 300 euros à l'Amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération,

D'AUTORISER ET MANDATER le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*